

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le seize du mois de décembre à dix heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au Centre des Congrès (salon Berlioz) à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 DÉC. 2022

Déposée en
Préfecture le

28 DÉC. 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Fabienne DULIEGE, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Viviane MARLE

Alexandre Mulatier-Gachet est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 10 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "PROMERY NORD"

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n°D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 17 novembre 2021 portant agrément pour la construction de 10 logements locatifs aidés au bénéfice de la S.A. d'HLM Halpades ;

Route de Cuvat à Annecy (Pringy), Halpades construit 10 logements locatifs (4 PLAI, 4 PLUS et 2 PLS) composés de 2 T2, 5 T3 et 3 T4, en maîtrise d'ouvrage directe. Chacun bénéficiera d'une place de stationnement privative et d'une cave.

Par délibération du 23 mai 2022, la commune d'Annecy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 55 416 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (17 novembre 2021),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à la S.A. d'HLM Halpades une aide financière de 62 244 € correspondant :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 38 120 €,
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 19 277 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 4 847 €.

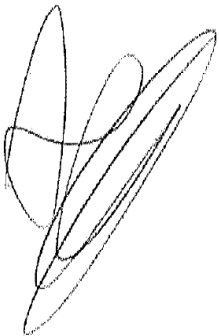
Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50%, soit 31 122 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50%, soit 31 122 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Alexandre Mulatier-Gachet

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.